

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 28/04/2022

Le Conseil municipal de Courbeville s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie le 24 avril 2022, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, maire, sur convocation du 21 avril 2022.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, GAUVIN Mathias DUBOIS Laurent, BANNIER Géraldine, TOURTE Alexandra, JAMIN-BOUHOURS Jérôme et BRETON Robert.

Absent(e)s excusé(e)s : GASPARD François, CHEVALIER Angélique et POINTEAU Sandra e

Absent (e) :

Est nommé Secrétaire de Séance : JAMIN-BOUHOURS Jérôme. (Mr GAUVIN Mathias étant absent en début de Conseil Municipal).

ORDRE DU JOUR

- **Délibération portant sur l'Achat du Chemin de la Bousellerie par M. Cyril**
- **Délibération portant sur le dispositif « Argent de poche »**
- **Infos et questions diverses**
- **Présentation restitution atelier du Marais**
- **Présentation projet Ancienne Ecole**
- **Présentation projet Bâtiment Sport**
- **Avancée lotissement : retour des infos Atelier d'Ys**
- **Retour FDCUMA sur le chauffage**
- **Point sur le foyer des jeunes**
- **Présentation projet Famille Rurale**
- **Elections Législatives
des 12 et 19 juin
2022**

Ouverture de la séance **à 20 heures 30.**

Approbation du Procès-Verbal du 24/03/2022

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal du 25 février 2021.

- 20220401 -Délibération portant sur l'Achat du Chemin de la Boussellerie par M.MOUSSU Cyril

Acte reçu en Préfecture le 09/05/2021

Mr le Maire rappelle que Cyrille MOUSSU souhaite acheter le chemin dit « Chemin de la Boussellerie ». Après vérification sur le cadastre il n'apparaît aucun numéro, idem après renseignements auprès du Centre des Impôts Départemental. Cela signifie que c'était un ancien chemin qui n'a jamais été cadastré et qu'il est communal.

Cyrille MOUSSU a demandé à Kaligéo de faire un devis pour le bornage, pour un montant de 984 € TTC et ce sera Kaligéo qui lui attribuera un numéro et entreprendra les démarches d'inscription au cadastre.

Cependant, il a demandé que la commune prenne en charge le Devis de Kaligéo pour la somme de 984 € et lui prendrait en charge les frais de notaire.

Lors du dernier Conseil Municipal du 24 mars, le Conseil Municipal avait ajourné la délibération. Le but était de prendre des renseignements auprès de la SAFER, pour connaître le prix au M² lorsqu'il s'agit d'un chemin rural ancien.

Robert BRETON, 3^{ème} Adjoint s'est renseigné auprès de la SAFER et un prix de 12 Cts d'euros le M² lui a été signifié. La commune a également la possibilité de le vendre pour l'Euro Symbolique, n'étant pas vendeur et n'ayant pas l'utilité de conserver ce chemin.

De plus pour la vente d'un chemin communal, la législation nous oblige à faire un « Avis d'Enquête Publique » ce qui va représenter également un coût estimé à environ 800 € pour la commune. Lors des délibérations il est acté que, la commune n'étant pas vendeur, les frais doivent être imputés à l'acheteur tout comme les frais de notaire. Il est avancé également l'idée que, pour couvrir les frais d'Avis d'Enquête Public incombant à la commune, et de manière obligatoire, que le prix du terrain soit vendu à Mr MOUSSU au prix équivalent à l'enquête public pour couvrir ces frais. Le Conseil Municipal demande donc à Mr le Maire d'aller voir à ce sujet Mr MOUSSU et de lui parler des mesures envisagées.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et de :

- **Valider** la vente du Chemin de la Boussellerie au prix évalué par la SAFER au prix de 12 centimes d'euros le M² ou **VALIDER** la vente au prix de l'euro symbolique

- **Prendre à sa charge** le devis de Kaligéo pour les frais de bornage et cadastral comme demandé par M.Cyril MOUSSU.

- **d'autoriser** Mr le Maire à **SIGNER selon les modalités validées ci-dessus** tous les documents s'y afférant.

Par 10 voix pour et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **NE VALIDE PAS** la vente du Chemin de la « Boussellerie » sous les conditions actuelles et au vu des demandes de Mr MOUSSU.

- **N'ACCEPTÉ PAS** la demande de prise en charge du Devis de Kaligéo puisque la commune n'est pas vendeur,

- **AJOURNE** la délibération et charge Mr le Maire de s'entretenir avec Mr MOUSSU pour l'avertir d'une possible vente du terrain du montant correspondant au coût de l'Avis d'Enquête Public, pour recouvrement de ces frais, et qu'il **INCOMBE** à Mr MOUSSU Cyril de prendre en charge les frais de notaire et de bornage .

**- 20220402- Délibération portant sur le dispositif « Argent de Poche »
pour l'année 2022**

Acte reçu en Préfecture le 09/05/2021

Mr le Maire a expliqué que le Dispositif « Argent de Poche » est renouvelé pour 2022 comme chaque année.

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler ce dispositif auprès des jeunes de la commune en juillet prochain (Vacances d'été) et pour les vacances de la Toussaint.

La communauté de communes du Pays de Craon, via son CIAS, assure la mission de coordination du dispositif (accompagnement des communes sur le volet administratif, et sur le volet pédagogique des chantiers).

Selon les inscriptions, les chantiers seront proposés **du 04 au 29 juillet 2022** et pour les vacances de la Toussaint du **Lundi 24 octobre au vendredi 04 novembre 2022.**

Ils seront accueillis 3 heures par jour, soit le matin, soit l'après-midi, selon le planning proposé par les encadrants.

Pour rappel, ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation et d'embellissement de la commune contre une rémunération de 5.00 € de l'heure, dans la limite de 3 heures effectuées par jour.

Les travaux prévus sont :

- Peinture,
- Paillage,
- Entretien des espaces verts (désherbage manuel),
- Taille de haies,
- Entretien du cimetière.
-

Au vu de ces éléments il a été demandé au Conseil Municipal de :

- **Valider** les dates et les activités des chantiers du dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2022
- **De prévoir et d'autoriser** le mandatement des crédits nécessaires qui seront inscrits au titre des dépenses au compte 65/65888.

Après délibération et à l'unanimité par 10 voix pour, le Conseil Municipal **A VALIDE** les dates et les activités des chantiers du dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2022 et **A AUTORISE** Mr le Maire à **MANDATER** les crédits nécessaires qui seront inscrits au titre des dépenses au compte 65/65888

**2ème Partie :
Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire.**

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Noël AMBROIS, le Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 :

NEANT

3^{ème} Partie
Questions et Informations diverses

- Présentation et restitution par « Atelier du Marais ».

Yannis 1^{er} Adjoint a contacté Kaligéo pour un devis pour un relevé topographique dans le cadre de l'Aménagement et la sécurisation du Bourg. Le devis est signé et nous sommes désormais dans l'attente du relevé.

- Présentation du projet de « l'Ancienne Ecole ».

David DANEELS a présenté au nom de la Commission « Projet et Bâtiments » les premiers visuels réalisés en avant-projet par AJ Architecture.

- Présentation du Projet du « Bâtiment Sport.

David DANEELS au nom de la Commission « projet et Bâtiments » des premiers visuels réalisés en avant-projet par AJ Architecture.

- Avancée du Lotissement : Retour des Informations « d'Atelier d'Ys »

Par rapport à l'évolution démographique de la commune sur une période de 10 ans il est possible de construire 39 logements neufs sur la commune. (Lotissements et « Dents creuses » incluses). Le maximum de maisons pouvant être construite dans le futur Lotissement sera la différence entre les 39 Logements neufs possibles déduits du nombre de logements qui seront construites dans les « dents creuses » et qui seront prochainement répertoriées. C'est justement le but de la prochaine rencontre entre la mairie et le Cabinet d'Ys le 10 mai.

- Retour de la FDCUMA sur le chauffage.

La FDCUMA a proposé 2 types de chauffage concernant l'Ancienne Ecole, le Bâtiment sportif :

- Géothermie

- Le Pellet (Chaudière à granulés)

qui semblent les moyens de chauffage les plus économiques, en terme d'énergie et de coût (Qualité/Prix).

- Point sur le Foyer des Jeunes.

Une réunion s'est tenue le 17 avril entre le Foyer des Jeunes et la Commission Jeunesse. Il a été évoqué les débordements qui ont pu avoir lieu lors de la dernière soirée. Un travail sur un nouveau règlement du Foyer s'impose. Cela sera à revoir après l'élection d'un nouveau bureau en juin prochain, puisque MR MOUSSU Gaël, actuel Président, est démissionnaire. La commission a insisté également qu'elle était là au nom de la Municipalité pour les soutenir et les aider dans la réalisation de leurs différents projets.

- Présentation projet Famille Rurale.

Yannis DAVENEL, 1^{er} Adjoint, a expliqué qu'il en sera plus à ce sujet après la réunion du Comité de Pilotage de Familles Rurales qui doit se réunir le mercredi 04 mai.

- Elections Législatives de Juin 2022.

Mr le Maire a rappelé que Les Elections Législatives auront lieu les Dimanches 12 et 19 juin 2022. Hors le 2^{ème} tour de scrutin du dimanche 19 juin va tomber le week-end durant lequel se déroule la « Fête de la Bille ». Il est donc nécessaire de voir au plus tôt en amont, qui pourra assurer des créneaux de présence au bureau de vote. Il est juste rappeler par le Secrétaire de Mairie que la clotûre du scrutin se fera à nouveau à 18h00.

Agenda				
	Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi	24 Mai 2022	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi	02 Juin 2022	20h30	Salle du Conseil Municipal	Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

JAMIN-BOUHOURS Jérôme

Jean-Noël AMBROIS

Nom-Prénom	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	
CHEVALIER Angélique	Conseillère Municipale	Absente excusée
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	
GASPARD François	Conseiller Municipal	Absent excusé
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale	Absente excusée
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	

TABLE CHRONOLOGIQUE

N° Délibération	Objet	Acte reçu en Préfecture le
20220401	Délibération portant sur l'achat du Chemin de la Bousellerie par M. MOUSSU Cyril	09/05/22
20220402	Délibération portant sur le dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2022.	09/05/22

TABLE THEMATIQUE

Nomenclature	Objet
3.2.1 Chemins ruraux	Délibération portant sur l'achat du Chemin de la Bousellerie par M. MOUSSU Cyril
7.5.5 Subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (Associations).	Délibération portant sur le dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2022.